

Type: 1

## Savane Angélique

n° régional: 00200003

n° national: 030030013

### Résumé des modifications proposées

Création  Désinscription  Type  Dénomination  Contour  Compléments d'informations

#### Descriptif des modifications:

Cette ZNIEFF de type 1 "Savane Angélique" a été créée afin de porter à connaissance cette vaste zone humide qui a fait l'objet d'un grand nombre d'études sur l'écologie du site. La faune et la flore patrimoniale y sont remarquables. On compte notamment la principale population connue de caïmans noirs (Mare aux Caïmans) et la plus grande colonie de hérons Agami au monde.

#### Sources cartographiques:

La cartographie a été réalisée sur la base de la cartographie des habitats de la RN de Kaw.

*Se reporter aux pages suivantes de l'atlas cartographique :*

*Zonages ZNIEFF 2003 / Modernisation des ZNIEFF de Guyane- Carte 7*

*Zonages ZNIEFF 2003 / Modernisation des ZNIEFF de Guyane- Carte 8*

*Zonages ZNIEFF 2003 / Modernisation des ZNIEFF de Guyane- Carte 9*

### Localisation

#### Relations type I/II

2 - Marais et montagne de Kaw

#### Superficie

13084,2 ha

#### Communes

Régina  
Roura

#### Altitude(s)

De 1m à 20m

### Commentaire général

La ZNIEFF de la Savane Angélique (type I) fait partie de la ZNIEFF Marais et montagne de Kaw (type II). La savane Angélique constitue une vaste zone humide de 13000 ha se situant au pied de la montagne de Kaw. On y retrouve des savanes à Cypéracées sur une couche de pégasse épaisse. Sur cette zone, un effondrement des sols, entraînant la disparition d'une partie du chenier semble avoir formé une cuvette vers laquelle convergent toutes les rivières. Cette formation constamment inondée, est riche en Cypéracées et en Onagracées. L'uniformité de cette savane est interrompue par des alignements de Palmier bâches (*Mauritia flexuosa*). De petites mares d'eau libre à nénuphars parsèment le marais de part en part et forment des réserves d'eau permanentes.

La savane Angélique présente une diversité et un intérêt scientifique et patrimonial exceptionnels. En effet les mares présentes constituent un refuge majeur du Caïman noir (*Melanosuchus niger*) avec la présence de nombreux individus allant des nouveaux nés jusqu'au vieux adultes pouvant dépasser 5 m de long. On y rencontre également le Caïman à lunettes (*Caïman crocodilus*). Ce site à l'écart de toute action humaine constitue donc une zone refuge pour ces espèces. La loutre géante *Pteronura brasiliensis* y est également présente.

L'avifaune que l'on rencontre est également à plus d'un titre remarquable. Concernant les Ardéidés nicheurs, la savane Angélique abrite la plus grande colonie de Héron Agami (*Agamia agami*) au monde avec près de 2000 couples, représentant plus de 90% des effectifs reproducteurs mondiaux connus. Hérons cocoi (*Ardea cocoi*), Bihoreaux gris (*Nycticorax nycticorax*), Grandes aigrettes (*Ardea alba*), Anhingas d'Amérique (*Anhinga anhinga*), Cormorans olivâtre (*Phalacrocorax brasilianus*) et Savacous huppés (*Cochlearius cochlearius*) sont également nicheurs sur ce site. On trouve également une belle population de Hoazins huppés (*Opisthocomus hoazin*). Enfin citons la présence du Rôle brunoir (*Laterallus melanophaius*) dont la savane Angélique constitue l'unique localité guyanaise à ce jour.

Au côté des espèces emblématiques, on rencontre un cortège complet d'oiseaux d'eau, de rapaces ou de passereaux inféodés à ces zones humides : Canard musqué (*Cairina moschata*), Milan bec en croc (*Chondrohierax uncinatus*), Busard de Buffon (*Circus buffoni*), Caracara noir (*Daptrius ater*), Donacobe à miroir (*Donacobius atricapillus*), Caique à queue courte (*Graydidascalus brachyurus*).

Cet espace naturel remarquable bénéficie de la protection de la réserve naturelle nationale des marais de Kaw-Roura.

### Bilan des connaissances

Mammifères: Faible  
Oiseaux: Bon

Reptiles: Faible  
Insectes: Nul

Ptéridophytes: Nul  
Bryophytes: Nul

Champignons: Nul  
Algues: Nul

Amphibiens: Faible  
Poissons: Nul

Phanérogames: Faible

Lichens: Nul

Habitats: Faible

## Critères de délimitation

La délimitation est basée sur les critères suivants :

- Contraintes du milieu physique
- Formations végétales, étages de végétation
- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

la ZNIEFF est délimitée comme suit:

N: Du point A au point P, le zonage englobe les formations herbacées et les marécages de la Savane Angélique.

Passant par les points B, C, D, elle croise la crique Angélique au point E puis continue vers les points F, G, H, I, J, K, L, M, N et P. Elle atteint la forêt sur chenier au point P.

E, S et W: Les flancs est, sud et ouest sont bordés de forêts marécageuses ou de terre ferme, du point P au point A.

Au point Q, la limite rencontre la crique Angélique.

Coordonnées des points mentionnés (WGS84, UTM 22 nord):

A (361612m; 520388m) - B (362083m; 523634m) - C (365923m; 520768m) - D (365834m; 522483m) - E (368856m; 520839m) - F (371528m; 522063m) - G (370811m; 516900m) - H (373538m; 520330m) - I (373592m; 517335m) - J (376303m; 517183m) - K (376063m; 516084m) - L (377120m; 515485m) - M (375931m; 514473m) - N (377202m; 513864m) - O (377847m; 510675m) - P (371175m; 512480m) - Q (363230m; 509578m)

## Compléments descriptifs

### Typologie des milieux

Eaux douces (eaux dormantes, lacs, étangs et mares)  
Forêts marécageuses côtières à *Mauritia flexuosa*  
Marais tropicaux d'eau douce herbacés et prairies inondables et humides de basse altitude de Guyane  
Marécages boisés  
Savanes sur sols hydromorphes  
Végétations aquatiques à hydrophytes flottantes ou submergées

### Statuts de propriété

Domaine de l'état

### Géomorphologie

Mare, mardelle  
Plaine, bassin  
Ruisseau, torrent  
Vallée

### Mesures de protection

Conventions internationales  
Convention de RAMSAR (zones humides)  
Protections contractuelles et diverses  
Parc Naturel Régional  
Protections réglementaires nationales  
Réserve naturelle nationale

### Facteurs d'évolution

Processus naturels biologiques  
Eutrophisation (possible)

## Critères d'intérêt

Autres intérêts de la zone

Scientifique  
Paysager

Intérêts fonctionnels

Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales  
Étapes migratoires, zones de stationnement, dorts  
Zone particulière liée à la reproduction  
Zone particulière d'alimentation

Intérêts patrimoniaux

Reptiles  
Ecologique  
Floristique

Faunistique  
Oiseaux

## Sources de données

Bibliographie: de Grandville J.-J., 2002 - Bioprospection dans les marais de Kaw, site de la plateforme de recherche. Herbar de Guyane, IRD, 9p.

Collection: Base AUBLET2, Herbar de Guyane, AMAP, IRD, mai 2013

Collection: BDD Kwata/Catzeffis/Hansen

Collection: GEPOG - Base de donnée Alapi

Informateur: GEPOG - Faune-Guyane

Informateur: Michel Blanc

Informateur: Ruffray Vincent

## Listes d'espèces au 23/12/2014

### ==> Nombre espèces déterminantes: 47

/

*Boehmeria cylindrica* (L.) Sw.  
*Cissus spinosa* Cambess.  
*Crinum erubescens* L. ex Sol.  
*Eleocharis plicarhachis* (Griseb.) Svenson  
*Habenaria longicauda*  
*Habenaria repens*  
*Hippeastrum elegans* (Spreng.) H.E. Moore  
*Ipomoea subrevoluta* Choisy  
*Justicia laevilinguis*  
*Ludwigia torulosa* (Arn.) H. Hara  
*Manihot brachyloba*  
*Rhabdadenia macrostoma*  
*Schizachyrium brevifolium* (Sw.) Nees ex Büse  
*Sesbania exasperata*  
*Utricularia myriocista* A. St.-Hil. & Girard  
*Vigna longifolia* (Benth.) Verdc.  
*Vigna trichocarpa* (C. Wright) A. Delgado

#### Animalia/Actinopterygii

*Astronotus ocellatus*

#### Animalia/Amphibia

*Hypsiboas raniceps*

#### Animalia/Aves

*Agamia agami*  
*Amazona amazonica*  
*Ara manilata*  
*Aramus guarauna*  
*Ardea cocoi*  
*Berlepschia rikeri*  
*Bubulcus ibis*  
*Cairina moschata*  
*Chondrohierax uncinatus*  
*Circus buffoni*  
*Cochlearius cochlearius*  
*Daptrius ater*  
*Donacobius atricapillus*  
*Graydidascalus brachyurus*  
*Gymnoderus foetidus*  
*Ixobrychus exilis*  
*Laterallus melanophaius*  
*Melanerpes candidus*  
*Nasica longirostris*  
*Opisthocomus hoazin*  
*Phalacrocorax brasilianus*  
*Porphyrio martinica*  
*Ramphastos toco*

#### Animalia/Mammalia

*Alouatta macconnelli*

### ==> Nombre espèces non déterminantes: 46

/

*Annona glabra* Linnaeus  
*Bacopa aquatica* Aubl.  
*Bactris campestris* Poepp. ex Mart.  
*Cabomba aquatica* Aubl.  
*Campyloneurum phyllitidis* (L.) C. Presl  
*Catsetum cf. saccatum* Lindl.  
*Chrysobalanus icaco* L.  
*Codonanthe crassifolia* (H. Focke) C.V. Morton  
*Costus arabicus* L.  
*Cyperus haspan* L.  
*Dieffenbachia paludicola* N.E. Br. ex Gleason  
*Eleocharis jelskiana* Boeckeler  
*Euterpe oleracea*  
*Ficus guianensis* Desv. ex Ham.  
*Hydrocotyle umbellata* L.  
*Ilex laureola* Triana  
*Irlbachia alata* (Aubl.) Maas  
*Ludwigia nervosa* (Poir.) H. Hara  
*Mauritia flexuosa*  
*Mikania cf. congesta* Kunth  
*Montrichardia arborescens* (L.) Schott  
*Nepsera aquatica* (Aubl.) Naudin  
*Palicourea croceoides* Desv. ex Ham.  
*Panicum parvifolium* Lam.  
*Pityrogramma calomelanos* (L.) Link  
*Polygonum cf. meisnerianum* Cham. & Schtdl.  
*Pontederia rotundifolia* L. f.  
*Rhynchospora gigantea* Link  
*Sacciolepis striata* (L.) Nash  
*Sagittaria lancifolia* L.  
*Serpocaulon attenuatum* (Humb. & Bonpl. ex Willd.) A.R. Sm.  
*Thelypteris interrupta* (Willd.) K. Iwats.  
*Tococa guianensis* Aubl.  
*Topobea parasitica* Aubl.  
*Vittaria lineata* (L.) Sm.  
*Xyris laxifolia* Mart. var. *laxifolia*

#### Plantae/Equisetopsida

*Blechnum serrulatum*  
*Eleocharis interstincta*  
*Epidendrum nocturnum*  
*Fuirena umbellata*  
*Mikania micrantha*  
*Nymphaea rudgeana*  
*Nymphoides indica*  
*Pterocarpus officinalis*  
*Salvinia molesta*  
*Voyria aphylla*



*Pteronura brasiliensis*

Animalia/Reptilia

*Caiman crocodilus*

*Melanosuchus niger*

*Thamnodynastes pallidus*